

CITÉS ÉDUCATIVES, UN GOÛT DE DÉJÀ VU ?

Par Ange MARTINEZ,
élu CAPD et membre du Bureau du SNALC Nice

Le dispositif « Cités éducatives », annoncé jeudi 2 mai par Jean-Michel BLANQUER et Julien DE-NORMANDIE, promet de donner plus – et paraît-il mieux – à ceux qui en ont le plus besoin.

AND THE WINNER IS...

A Un investissement de 100 millions d'euros de 2020 à 2022 pour lutter contre les inégalités dans les quartiers défavorisés, ce n'est pas rien. Et ça se mérite. Sur 80 communes présélectionnées, seules 60 seront retenues pour intégrer le label « cités éducatives » et bénéficieront des 34 millions d'euros de crédits par an.

On peut lire sur education.gouv.fr qu'il faut « encourager la coopération avec les parents », ce qui sera forcément chronophage pour l'enseignant qui multipliera projets et réunions.

Ce dispositif se déclinera en trois axes :

- ➊ Conforter le rôle de l'école,
- ➋ Organiser la continuité éducative,
- ➌ Ouvrir le champ des possibles.

Si le premier point se veut rassurant, le deuxième confirme qu'on multipliera les partenaires de même que les réunions et les 108 heures seront une fois de plus extensibles. Se joindront donc à la fête : les associations, la CAF, la commune, etc. Vive la co-intervention !

Quant au troisième, pourquoi ne pas dire « Vers l'infini et au-delà » tant le Ministère se complaît dans la formule ? Il s'agira simplement de mettre en réseau des modes d'action existant déjà (avec encore une fois, le résultat décevant qu'en leur connaît). Le modèle donné en exemple est Grigny, où pourtant ni les enseignants, ni les parents, ni les élèves n'ont vu le moindre changement.

UN LEVIER POUR REGROUER LES STRUCTURES ?

Chaque établissement intégrant le label disposera d'une enveloppe de 38 000 euros pour lancer une action commune école-collège. Le dispositif sera à la charge des principaux de collège secondés par des personnels de la préfecture et de la mairie. Alors que deux jours plus tôt, le Sénat a adopté la suppression de l'article 6 Quater de la loi Blanquer sur la création des EPSF, on se demande si notre ministre n'avait pas envisagé une porte de sortie pour faire passer en force son projet sur les établissements. Le SNALC, opposé à cela, reste sur le qui-vive. ■



PETIT-DÉJEUNER EN PAIX

Par Sébastien VIEILLE, secrétaire national à la pédagogie

Lancé le 23 avril, le « petit-déjeuner à l'école » a reçu un accueil assez mitigé : salutaire pour les uns, il déresponsabilise les familles pour les autres. Pour le ministre, « On n'étudie pas bien si on a le ventre vide ». Pour le SNALC, ce dispositif pose des questions à la fois organisationnelles, pédagogiques et sociales.

Cinq enfants par classe viennent étudier avec le ventre vide. Pour diverses raisons allant de difficultés d'ordre social au manque d'appétit lorsque l'on est levé très tôt le matin. La mesure lancée par le M. BLANQUER a donc pour objectifs de donner des habitudes aux enfants et d'être incitative à l'égard des familles. Pour ce faire, deux petits-déjeuners seraient pris à l'école chaque semaine.

L'idée est louable. Le dénuement amène parfois à rogner sur l'essentiel et l'alimentation est une cause de salut public. De même, le constat du ministre est juste : ventre affamé n'a pas d'oreille. Mais l'on peut se demander si l'école peut tout à elle seule ; elle qui fait faire les devoirs – lorsqu'elle s'autorise encore à

en donner – éduque à la tolérance, à la sexualité, à la conduite et au secourisme bientôt...

Outre le fait qu'il faudra des précisions quant à la prise en compte des différents régimes, goûts, habitudes et intolérances, le SNALC s'interroge sur le temps qui sera dédié au petit-déjeuner. Fera-t-on venir les élèves plus tôt ? Rognera-t-on sur le temps d'enseignement ? On devine la réponse, surtout qu'il se trouvera des personnes pour bâtir de beaux projets pédagogiques gourmands en temps comme d'aucuns en petits pains au chocolat.

A force de réduire le temps dédié à l'enseignement en empilant les dispositifs, on prend le risque de perdre de vue que l'école a un jour été là pour élever les jeunes grâce à la connaissance.

Ainsi, si la mesure est pleine de bonnes intentions, le SNALC demande que les vrais enjeux de l'Education nationale ne soient pas occultés.

**L'ON PEUT
SE DEMANDER
SI L'ÉCOLE
PEUT TOUT
À ELLE-SEULE**

Enfin, sans la moindre once de cynisme, le SNALC demande si, dans les zones autour des grandes villes, les nombreux personnels confrontés à la précarité, allant parfois jusqu'à dormir dans leur voiture, seront associés à ces petits-déjeuners. Il y a là aussi une question sociale à laquelle il faudra un jour s'atteler. ■